

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 06 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt-et-un, et le six juillet, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, également convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — Odette DIBON— CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

Madame la Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20H30.

### **1. Ajout de 2 délibérations non prévues à l'ordre du jour**

La Maire propose au Conseil Municipal de rajouter 2 délibérations à l'ordre du jour en raison de l'urgence de recrutement d'une ATSEM et d'un adjoint technique au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

*Le rajout de 2 délibérations est approuvé à l'unanimité.*

### **2. Approbation du compte rendu du 08 juin 2021**

*Le compte rendu du 08 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.*

Pour : 19 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

### **3. Ajout du grade d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe à l'emploi d'ATSEM**

Il est proposé au Conseil Municipal d'ajouter le grade d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe à un des deux emplois d'ATSEM existant, pour mettre à jour et compléter le tableau des emplois.

*L'ajout du grade d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe à l'emploi d'ATSEM est approuvé à l'unanimité.*

Pour : 19 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

#### **4. Création d'un poste d'adjoint technique à temps partiel**

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi permanent à temps non complet (10H hebdomadaires) d'adjoint technique pour le service des repas à la cantine et l'entretien des bâtiments.

*La création d'un poste d'adjoint technique à temps partiel est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 19 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

#### **5. Plan de financement Acquisition des collections de la ludo-médiathèque EIHARTZEA**

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le plan de financement pour l'acquisition des collections de la ludo-médiathèque EIHARTZEA sur 2 ans pour un montant estimé à 80 327€ HT ;
- de charger la Maire de solliciter les aides financières de la DRAC pour ce projet.

*Le plan de financement Acquisition des collections de la ludo-médiathèque EIHARTZEA et la sollicitation des aides de la DRAC sont approuvés à l'unanimité.*

Pour : 19 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

#### **6. Approbation du projet de rénovation de l'éclairage public du bourg – tranche 2- du SDEPA et du financement de la part communale**

Il est proposé au Conseil municipal:

- de procéder aux travaux de rénovation de l'éclairage public du bourg – tranche 2 - et de charger le SDEPA de l'exécution des travaux,
- d'approuver le montant des travaux et des dépenses à réaliser d'un montant de 30 318,70 €,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération, dont la part communale est estimée à 8 486,29 €,
- d'accepter l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.

*Le projet de rénovation de l'éclairage public du bourg –tranche 2- et le financement de la part communale sont approuvés à l'unanimité.*

Pour : 19 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **7. Dénomination des voies nouvelles**

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les dénominations en 3 langues (français, basque et gascon) de 11 voies nouvelles créées depuis la dénomination des voies de la communes, actée par délibération du conseil municipal le 4 décembre 2018, et de 2 rond-point, dont les frais d'implantation (plaques de rues et supports) ont été prévus au budget 2021,
- d'autoriser la Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*La dénomination des voies nouvelles est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 19 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **8. Attribution du marché public « Travaux de voirie : renforcement de la desserte forestière du canton du Baluart »**

La Maire ayant quitté la séance, le 1<sup>er</sup> adjoint donne le compte rendu de la séance d'ouverture des plis du marché public « Travaux de voirie : renforcement de la desserte forestière du canton du Baluart », en date du 22 juin 2021 et de l'analyse des offres en date du 30 juin 2021. Il propose au Conseil municipal :

- de confier la réalisation des travaux de renforcement de la desserte forestière du Baluart à l'entreprise CASTILLON pour un montant de 77 872,73 € HT soit 93 447,25€ TTC;
- de l'autoriser à signer le marché public présenté et à signer toutes pièces se rapportant à ladite opération.

*Le marché public « Travaux de voirie : renforcement de la desserte forestière du canton du Baluart » est confié à la société CASTILLON à l'unanimité.*

Pour : 18 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

Non votants : 0

## **9. QUESTIONS DIVERSES**

### Divers

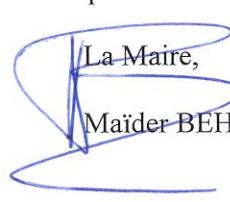
- La Maire ayant quitté la séance, Henri DIRIBARNE donne lecture de l'estimation prévisionnelle des travaux sur les chemins retenus pour le programme voirie 2021 : chemins de Taulari, de Xorhobi, d'Aztegi, d'Etxezahar, de Peru, de Gorant et du Stade. Il précise que, en ce qui concerne les travaux du chemin de Harandi, ceux-ci n'ont pas été chiffrés du fait de son utilisation prévue comme itinéraire de déviation pour les riverains du quartier des Tisserands lors de la réfection de la chaussée de la RD 936 lieu-dit Pez (déviation par Bidache et Guiche pour les autres usagers de la route). Il ajoute que ces travaux ne seront programmés par le Département qu'en août seulement afin de permettre la réalisation d'une seconde étude géotechnique. Il évoque également le marché accord-cadre à bons de commande pour les travaux de voirie 2021-2025.
- La Maire ayant rejoint la séance, elle informe les conseillers de l'ajout d'un nouveau container ordures ménagères semi-enterré sur le site de collecte du stade. Elle concède la mauvaise implantation de celui de Miremont et les problèmes récurrents de blocage de sacs à Ibarre (Saricouet et ZA Etxekolu).

- La Maire et Geneviève DULIN évoquent la dernière réunion de la commission Cycle de l'eau sur le diagnostic eaux pluviales urbaines (EPU). Elles échangent sur les attributions de compensation qui ont été calculées en fonction du linéaire déclaré lors de l'enquête préliminaire « Inventaire des ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines » en juin 2019, et du nombre d'ouvrages tels que regards de visite, bouches d'absorption, bassins de rétention et postes de relevage. Geneviève DULIN précise que les réseaux privés ainsi que leurs ouvrages ne sont pas concernés et doivent donc être retirés de l'inventaire s'ils ont été listés ; ce qui diminuera de fait l'attribution de compensation due par la commune. La Maire ajoute que la prise en charge par la CAPB des frais d'entretien du réseau nécessiteront la production de factures ; quid alors des travaux réalisés en régie. Elle s'interroge sur la pertinence de les faire réaliser à l'instar des élagages, c'est-à-dire après définition d'un coût horaire des agents. Elle conclut en rappelant la date de la réunion de pôle sur le sujet, le 9 juillet.
- La Maire :
  - relate la demande ancienne de Frédéric DUHAU d'acquérir une partie de l'emprise communale le long de la VC 2 dite route du Port ou chemin du Pont de l'Aran. Elle projette sur écran les photos du terrain avant et après le terrassement que celui-ci a déjà réalisé, dans le but d'améliorer l'accès à son bâtiment d'élevage. Elle explique qu'il n'a plus de projet de bâtiment et que même si c'était le cas, le bâtiment n'irait pas jusqu'au talus. Elle propose de répondre favorablement à sa demande et de le céder au prix du m<sup>2</sup> agricole majoré des frais de bornage et de notaire. Elle rappelle que la commune a déjà procédé par le passé à des aliénations similaires, après enquête publique de déclassement de voie, et que cela pourrait être l'occasion de régulariser dans le même temps la situation de l'exploitant agricole situé de l'autre côté de la voie communale, Jean-François LARROUDÉ, qui exploite aussi une partie de l'emprise. Les conseillers valident les 2 propositions ;
  - donne les résultats du diagnostic et calcul de la capacité portante de la structure métallique des tribunes du stade dans le cadre des travaux de reconfiguration et d'amélioration du complexe sportif. Elle explique que, s'agissant des portiques, la charpente est conforme mais que s'agissant des pannes, les actuelles IPE 80 éclissées ne le sont pas. Elle conclut que si la couverture est amenée à être remplacée, les pannes actuelles devront être remplacées par des pannes IPE 120 éclissées avec le même espacement. Thibault BIDART précise que ce sont des pannes plus hautes que l'existant ;
  - informe les conseillers que la société COREN, recommandée par l'expert judiciaire dans le cadre de l'expertise portant sur les désordres qui affectent le bâtiment ERDIZKA (désordres constatés après la réception des travaux : problèmes d'étanchéité de la porte de secours située côté salle de danse, présence de boursouflures, décollement du revêtement de sol, affaissement anormal de la toiture avec une détérioration des tuiles, décollement des dalles plafond, fissures à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment), n'a pas répondu favorablement à la demande de la commune du fait de sa charge actuelle. Elle propose donc de demander à l'expert s'il connaît d'autres sociétés pouvant proposer un devis de réparation et à défaut de consulter des artisans locaux ;
  - fait part aux conseillers de sa conversation téléphonique avec M. RADUREAU d'AXIANS. Celui-ci n'a pas encore eu de retour pour la trame de bail modifiée par l'APGL mais promet une réponse sous 8 jours. Elle indique que la proposition d'une redevance de 5000€ a été acceptée.

♦ ♦ ♦

Madame la Maire rappelle la date du prochain conseil municipal le 03 août 2021.

Madame la Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23H30.


  
 La Maire,  
 Maïder BEHOTEGUY

